

## L'impératif à la 2e personne du singulier

### Quelle marque de personne pour un impératif singulier ?



En français, la marque de la 2e personne du singulier est généralement le **S**.  
C'est aussi le cas à l'impératif : *écris, prends*.  
Sauf après un **E** ou un **A**.

Mais le **S** réapparaît en cas de liaison avec un pronom complément, qui est alors précédé d'un tiret :

présent	impératif	impératif
tu manges	<b>mange !</b>	manges-en !
tu vas	<b>va !</b>	vas-y !

Quand on écrit, on peut donc se demander s'il faut mettre un **S** ou non à la deuxième personne du singulier à l'impératif.

Pour ne plus vous tromper, vous pouvez vérifier s'il s'agit d'un verbe conjugué et s'il est bien à l'impératif.

- Pour cela, regardez s'il a un sujet  
→ s'il n'en a pas, c'est généralement un impératif.
- Vérifiez alors le sens de la phrase : l'impératif interpelle toujours l'interlocuteur, comme pour donner un ordre ou un conseil par exemple
- Si c'est bien un impératif, regardez par quelle lettre se termine la forme verbale pour savoir s'il faut ajouter un **S** ou non :  
→ si c'est un **E** ou un **A** → il n'y a pas de **S** sauf en cas de liaison : *chante ! / va !*  
→ Si c'est une autre lettre → il faut un **S** : *pars ! lis !*

Par exemple :

**M'écoute**\_tu ? **Arrête**\_tout et **cour**\_ !

Ici, pour savoir si "écoute" prend un **S**, on peut regarder s'il est à l'impératif. On observe la présence du sujet "tu", le verbe n'est donc pas à l'impératif, il prend un **S** à la 2e personne.

Pour "arrête", il n'y a pas de sujet. De plus, il s'agit bien d'interpeller l'interlocuteur : *c'est lui qui doit arrêter*.

Le verbe est donc à l'impératif. Il se termine par **E**, il n'y a donc pas de **S**.

Pour “cours”, il n’y a pas de sujet, il s’agit bien aussi d’interpeller l’interlocuteur : c’est lui qui doit courir.

Il s’agit donc d’un impératif. Mais puisque le verbe ne se termine ni par **E** ou **A**, il prend un **S**.

On écrira donc :

M’écoutes-tu ? Arrête tout et cours !

### Attention :

Ne pas confondre les impératifs avec pronom complément et les verbes à la forme interrogative avec un pronom sujet inversé, bien que dans les deux cas le pronom soit précédé d’un tiret

*Chantes-tu ?* → “tu” est le sujet

*Chante-le ! Chantes-en ! Regarde-toi !* → “le”, “en”, et “toi” sont des pronoms compléments  
→ il n’y a pas de sujet

A noter :

Parfois, le **E** est difficile à percevoir, dans *aie* (l’impératif du verbe *avoir*) et dans les verbes du 1er groupe :

- après une voyelle :  
comme dans nier, puer, payer (*nie, pue, paie*)
- après le son [r]  
comme dans dorer, parer, tirer, transférer (*dore, pare, tire, transfère*)

Dans ces cas-là, pour savoir si le verbe prend un **E**, il faut vérifier qu’il est bien du 1er groupe en le mettant à l’infinitif.



Ainsi, quand vous révisez votre texte, pour savoir si les verbes conjugués à l’impératif, à la 2e personne du singulier sont bien orthographiés, vérifiez que le verbe n’a pas de sujet, et qu’il sert à interpeller l’interlocuteur.

Si c’est le cas, le verbe est à l’impératif. Il faudra alors regarder par quoi il se termine : s’il s’agit d’un **E** ou d’un **A**, il n’a pas besoin de **S**. S’il s’agit de toute autre lettre, il faudra un **S**.